

ÉDITION 2019

METTEZ EN **SCÈNE**
VOS **PROJETS !**



AEB
LOCATION-VENTE

Le bon outil au bon moment



aeb-branger.fr





18 SITES à votre écoute, **400 PERSONNES** à votre service.

Location, vente et réparation
de matériels pour le bâtiment,
les travaux publics,
l'industrie et l'agriculture.

NB : les matériels présentés dans ce catalogue sont susceptibles d'être modifiés suivant leur évolution technique ou notre propre référencement.
Les renseignements techniques et les photographies présentés dans ce catalogue ne constituent en aucun cas un document contractuel.

Notre satisfaction, c'est celle du client !

NOTRE DÉMARCHE

se traduit par...

L'expertise et le conseil

écouter / observer

Nos agents de comptoir étudient avec vous toutes les solutions selon vos exigences et les circonstances de vos travaux ou de votre chantier.



Des délais de livraison performants

satisfaire

Nous disposons d'une flotte de 135 véhicules géolocalisés dont certains à fort volume et munis de grues réparties dans nos 18 agences afin de livrer tous types de matériels. Nos chauffeurs expérimentés savent s'adapter aux conditions de livraison les plus diverses.



Un SAV qui répond présent

intervenir

Une panne ou un imprévu mécanique ? Nos équipes de SAV interviennent rapidement grâce à leurs 45 véhicules équipés du matériel adapté pour les pannes les plus courantes.



Une gamme très large de matériels

proposer

Du particulier aux sociétés spécialisées, notre parc conséquent et la diversité de nos matériels nous permettent de travailler avec une clientèle aussi hétéroclite qu'exigeante (entreprises TP / BTP / industrie, centres de formation, communes, centrales nucléaires, sociétés de déminage, secteur agricole...). Nous avons également des magasins d'outillage dans lesquels nous vous proposons une sélection de produits innovants pour gagner en efficacité sur vos chantiers.



Conformité et sécurité

prévenir

Avant d'être loués, nos matériels font l'objet d'une vérification par notre service « contrôle sécurité » interne. Ces personnes sont habilitées pour garantir la bonne conformité du matériel afin d'assurer votre sécurité.

Une présence étendue

développer

Nos 18 agences nous permettent d'entretenir une proximité avec nos clients.

Matériels de renommée

fiabiliser

Nous sommes concessionnaires de marques telles que MERLO, KUBOTA, HYUNDAI, LANCY, JLG... qui ont des lignes de produits reconnus dans le monde entier pour leur fiabilité et leur efficacité.



Notre satisfaction, c'est celle du client !

QUELQUES SUGGESTIONS DE PRODUITS À LA VENTE

VOUS POUVEZ
RETRouver
TOUS NOS PRODUITS
À LA VENTE DANS
NOTRE CATALOGUE
"DISTRIBUTION"
DISPONIBLE DANS
NOS AGENCES AEB.

Outillage
maçonnerie



Produits
espaces verts



Carrelage et
consommables



Équipement
protection individuelle



Nettoyage



Topographie

SOMMAIRE

Tarifs des transports / 06
Espaces verts / 07
Second œuvre / 09
Nettoyage / 13
Transport - Manutention / 15
Gros œuvre - Terrassement / 19
Travail en hauteur / 24
Ventilation chauffage / 25
Habitats modulaires / 26
Réception - Manifestation / 27
Conditions générales de location / 28

LÉGENDES



Minimum de facturation
1 jour



Matériels facturés
en mode calendaire (7j / 7)



RSE - Démarche de
développement durable

NC

nous consulter

**NOS PRIX S'ENTENDENT
EN EUROS TOUTES TAXES
COMPRISES**

*Nous nous réservons le droit
d'appliquer une facturation
d'éco-participation
au cours de l'année 2019
correspondant aux coûts
liés à l'élimination et
au retraitement des déchets.*

AEB
LOCATION-VENTE

Le bon outil au bon moment

INDEX PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

/ A /

AIR COMPRIMÉ / 11
ASPIRATEUR INDUSTRIEL AIR-EAU / 14

/ C /

CHARGEURS / 21
CHARGEURS COMPACTS / 21
CHARIOTS TÉLESCOPIQUES / 16
CITERNE / 23
COMPACTAGE / 22
CONVOYEUR À BANDE / 16

/ D /

DÉCAPAGE / 12
DUMPERS / 21

/ E /

ÉCHAFAUDAGES / 24
ÉCHELLE / 24
ÉCLAIRAGE / 23
ESPACES VERTS / 08

/ F /

FORAGE • PERÇAGE / 12

/ G /

GROUPE AUTONOME
OU HYDRAULIQUE / 23
GROUPE ÉLECTROGÈNES / 22

/ I /

INSPECTION /
INTERVENTION
SUR CANALISATION / 12
ISOLATION / 12

/ L /

LÈVE-PANNEAU / 16

/ M /

MAÇONNERIE / 23
MESURES / 23
MINI-PELLES / 21
MODULES / 26

/ N /

NACELLES / 24
NETTOYAGE HAUTE PRESSION / 14

/ O /

OUTILLAGE DIVERS / 22
OUTILLAGE ÉLECTRO-PORTATIF / 12
OUTILLAGE THERMIQUE / 12

/ P /

PEINTURE • MOQUETTE / 10
POMPAGE / 20
PONÇAGE / 11
PROJECTEURS-TRANSPORTEURS / 23

/ R /

RÉCEPTION - MANIFESTATION / 27
REMORQUES / 17
REMORQUES PORTE-ENGINS / 17
RÉPANDAGE - GRAVILLONNAGE / 22

/ S /

SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT
DE CHANTIER / 20
SCIAGE DES MATÉRIAUX / 12
SCIAGE • RABOTAGE / 10
SOUDURE / 11

/ T /

TRANSPALETTES - TRANSGERBEURS
ET LÈVE-CHARGES / 16
TRONÇONNAGE DES SOLS / 12

/ V /

VÉHICULES UTILITAIRES / 18
VENTILATION - CHAUFFAGE / 25

TARIFS DES TRANSPORTS

PROVINCE



ÎLE-DE-FRANCE

TRANSPORT VL

0 km < kilométrage <= 15 km.....**28,80 € TTC**
15 km < kilométrage <= 27 km.....**43,20 € TTC**
27 km < kilométrage.....**0,78 € TTC du km (A/R)**

0 km < kilométrage <= 15 km.....**56,40 € TTC**
15 km < kilométrage <= 25 km.....**75,60 € TTC**
25 km < kilométrage.....**1,51 € TTC du km (A/R)**

Tarif temps d'attente sur chantier : 74,40 € TTC / heure

TRANSPORT PL

0 km < kilométrage <= 25 km.....**93,60 € TTC**
25 km < kilométrage <= 44 km.....**121,20 € TTC**
44 km < kilométrage.....**1,36 € TTC du km (A/R)**

0 km < kilométrage <= 15 km.....**114,00 € TTC**
15 km < kilométrage <= 30 km.....**151,20 € TTC**
30 km < kilométrage.....**2,52 € TTC du km (A/R)**

Tarif temps d'attente sur chantier : 74,40 € TTC / heure

P.L. AVEC GRUTAGE

0 km < kilométrage <= 44 km.....**121,20 € TTC**
44 km < kilométrage.....**1,36 € TTC du km (A/R)**

0 km < kilométrage <= 38 km.....**189,60 € TTC**
38 km < kilométrage.....**2,52 € TTC du km (A/R)**

Tarif temps d'attente sur chantier : 74,40 € TTC / heure

TRANSPORT PORTE-ENGIN

0 km < kilométrage <= 28 km.....**136,80 € TTC**
28 km < kilométrage.....**2,42 € TTC du km (A/R)**

0 km < kilométrage <= 15 km.....**315,60 € TTC**
15 km < kilométrage <= 40 km.....**378,00 € TTC**
40 km < kilométrage.....**4,79 € TTC du km (A/R)**

Tarif temps d'attente sur chantier : 74,40 € TTC / heure

COMPACTEURS À PNEUS / MACELLE À BRAS 58 M

0 km < kilométrage <= 28 km.....**274,80 € TTC**
28 km < kilométrage.....**4,79 € TTC du km (A/R)**

SUR DEVIS

Tarif temps d'attente sur chantier : 74,40 € TTC / heure

NB : le kilométrage correspond à la distance entre l'agence AEB la plus proche de votre chantier et l'adresse de votre chantier. Cependant, le coût du transport « **ALLER** » pourrait-être révisé suivant la localisation du matériel avant livraison. Pour l'ensemble des transports, le temps d'attente sur chantier sera facturé.

TARIFS ANNEXES

FORFAIT TTC

Coût de clé (bungalow, matériels...) suite non restitution

Selon tarif constructeur

Coût de notice d'utilisation de matériel - suite non restitution

43,20 €

Coût de rapport de vérification périodique - suite non restitution

2,88 €

Clé antivol

selon tarif constructeur

Nous nous permettrons de réviser nos tarifs transports selon la mise en place éventuelle de nouvelles taxes.



ESPACES VERTS

PRÉPARATION ET ENTRETIEN DES SOLS
TRONÇONNAGE • COUPE
ASPIRATION • BROYAGE
DESSOUCHAGE
FORAGE
DESHERBAGE
DÉMOUSSAGE
TRANSPORT

18 sites à votre écoute ... notre satisfaction, c'est celle du client !

ESPACES VERTS

TARIFS TTC

1	PRÉPARATION ET ENTRETIEN DES SOLS		Réf. produit	Jour
	Motoculteur en labour	●	UC-02	55,20
	Motoculteur en roto	●	UC-03	146,40
	Motoculteur hydraulique en roto	●	UC-05	170,40
	Motofraise	●	UC-01	80,40
	Scarificateur / Motobineuse avec kit émousseur	●	UE-01	70,80
	Tracteur compact diesel 22 CV *	●	UI-02	211,20
	Gyrobroyeur pour tracteur 22 CV	●	UI-04	33,60
	Fraise rotative pour tracteur 22 CV	●	UI-08	33,60
	Engazonneuse enfouisseuse	●	UI-06	188,40
	Débroussailleuse broyeur à fléaux	●	UA-06	141,60
	Débroussailleuse à lame	●	UA-07	80,40
	Tondeuse débroussailleuse	●	UA-02	78
	Tondeuse autotractée avec bac de ramassage	●	UA-01	74,40
	Tondeuse hacheuse	●	UJ-04	85,20
	Débroussailleuse à dos	●	UA-03	39,60
	Tailleuse de haie à moteur	●	UB-01	39,60
	Engazonneuse motorisée	●	UA-09	402

* Loué **obligatoirement** avec accessoire

1 TRONÇONNAGE • COUPE

	Tronçonneuse bois 45 cm <i>(+ facturation huile, chaîne et affûtage si nécessaire)</i>	●	UD-01	48
	Tronçonneuse d'élagage	●	UD-04	50,40
	Tronçonneuse d'élagage sur perche	●	UD-05	50,40
	Fendeuse de bûches	●	UL-20	153,60
	Banc de scie <i>(affûtage compris)</i>	●	UF-01	80,40

1 ASPIRATION • BROyage

		Réf. produit	Jour
Aspirateur de feuilles sur remorque	●	UM-01	153,60
Aspirateur broyeur	●	UJ-05	61,20
Souffleur thermique	●	UO-01	39,60
Balayeuse motorisée	●	UA-05	50,40
Broyeur de végétaux	●	UJ-06	72
 Broyeur 50 CV diam. 20 cm		UL-02	408

1 DESSOUCHAGE

Dessoucheuse <i>(roues ou chenilles)</i>	●	UL-11	396
--	---	--------------	-----

1 FORAGE

Tarière essence 2T - Diam. 180 à 280 mm 1 ou 2 opérateurs	●	UG-01	114
--	---	-------	-----

1 DÉSHÉRBAGE

Brosse de désherbage	●	UH-01	97,20
----------------------	---	-------	-------

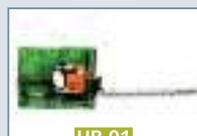
1 DÉMOUSSAGE

Pulvérisateur de toiture	●	UK-01	51,60
--------------------------	---	-------	-------

TRANSPORT

		Réf. produit	Semaine
Véhicule électrique*	○	YC-01	380,40

* Voir conditions en agence





SECOND OEUVRE

PEINTURE • MOQUETTE
SCIAGE • RABOTAGE
PONÇAGE
SOUDURE
AIR COMPRIMÉ
DÉCAPAGE
TRONÇONNAGE DES SOLS
SCIAGE DES MATÉRIAUX
FORAGE • PERÇAGE
OUTILLAGE ÉLECTRO-PORTATIF
OUTILLAGE THERMIQUE
ISOLATION
INSPECTION • INTERVENTION SUR CANALISATION

18 sites à votre écoute ... notre satisfaction, c'est celle du client !

SECOND OEUVRE



PEINTURE • MOQUETTE

TARIFS TTC

		Réf. produit	Jour
	Décapeur thermique	RL-01	10,44
	Décolleuse à papier	RG-01	10,44
	Décolleuse de revêtement de sol en PVC	RM-01	88,80
	Racleuse à moquette	RI-01	66
	Injecteur - extracteur à moquette	RJ-01	30
	Nettoyeur vapeur 140°C - 4,5 bars	RN-01	36
	Pistolet haute pression type « AIRLES » Électrique 1,8l/mn - 0-224 bars	RK-01	114
	Pistolet haute pression type « AIRLES » Thermique 2,6 L/mn - 0-220 bars	RK-02	284,40

SCIAGE • RABOTAGE

			
	Scie circulaire	RC-02	33,60
	Scie sauteuse	RC-03	14,52
	Scie sabre 30 mm	RC-01	48
	Rallonge électrique 40 m	OUT4011160111242	13,44
	Rabot électrique	RD-01	26,40
	Rainureuse électrique	RE-01	50,40



RM-01



RI-01



RJ-01

PONÇAGE

TARIFS TTC

1	PONÇAGE BOIS	🚚	Réf. produit	Jour
	Ponceuse vibrante	●	RB-02	13,44
	Ponceuse à bande	●	RB-03	26,40
	Ponceuse à parquet	●	RB-01	57,60
	Ponceuse bordureuse	●	RB-08	50,40

> Produits de vitrification de parquet en vente dans nos agences.

1 PONÇAGE PIERRE / BÉTON / PLÂTRE

	Ponceuse multi-têtes avec aspirateur	●	RB-06	57,60
	> Abrasif en vente			
	Ponceuse jade	●	RB-04	17,88
	Ensemble ponçage béton	●	RB-07	135,60

SOUDURE

1		🚚	Réf. produit	Jour
	Poste statique électrique 4 mm	●	LA-01	30
	Groupe 180 Ampères essence	●	LA-11	56,40

AIR COMPRIMÉ

TARIFS TTC

1	COMPRESSEUR	🚚	Réf. produit	🌀	Jour
	Compresseur électrique : cuve 100 litres	●	NA-01		34,80

1 COMPRESSEURS DIESEL INSONORISÉS

	1800 / 2400 L	●	NB-01		52,80
	2800 / 3500 L	●	NB-02		80,40
	5000 L	●	NB-03		105,60

1 OUTILLAGE PNEUMATIQUE

	Brise béton - 12 à 35 kg	●	NE-01		10,44
	Piqueur - 5 à 10 kg	●	NE-02		7,68
	Piqueur - 13 kg	●	NE-03		10,44
	Aiguille	●	AC.AIG/BB		3,12
	Bêche	●	AC.BEC/BB		4,56
	Tuyau, les 20 m	●	AC.TUY		5,76
	Perforatrice	●	NE-04		13,44
	Trépan jusqu'à 25 mm	●	AC.FLEURET< 25		9
	Trépan supérieur à 25 mm	●	AC.FLEURET> 25		17,88
	Aiguille vibrante diam. 54	●	NE-11		13,44
	Aiguille vibrante diam. 70	●	NE-12		16,44
	Règle vibrante 4,20 m	●	NE-13		40,80
	Gamelle à enduire	●	NE-05		16,44
	Marteau enfonce-pieux	●	NE-08		33,60
	Clé à choc	●	NE-09		10,44
	Décapeur pneumatique	●	NE-16		39,60
	- Pointe-rolle	●	MABAIGDP		6,60
	- Burin	●	MABBECDP		6,60
	- Tuyau, les 25 m	●	MABTUYDP		8,58
	- Couteau delta 15 cm	●	MABCOUTEAUDP		13,20



RB-06



LA-11



NA-01



NB-01

DÉCAPAGE

TARIFS TTC

1	SABLEUSE		Réf. produit	Jour
	Sableuse 50 L	●	NE-51	42

Accessoires non compris : prévoir compresseur 2800 / 3500 litres

1	HYDROGOMMEUSE			
	Hydrogommeuse 24 L	●	NE-14	198



OH-02

TRONÇONNAGE DES SOLS

1				
	Découpeuse 2T portable - Diam. 300 - 350	●	OA-01	31,20
	Scie à sol essence - Diam. 300 à 400	●	OB-01	60



OC-01

SCIAGE DES MATÉRIAUX

1				
	Scie de carreleur - Diam. 200 (avec disque)	●	OC-01	37,20
	Tronçonneuse sur table - Diam. 300	●	OD-01	37,20
	Coupe pavés	●	OH-01	20,88
	Coupe carreaux - Rubi	●	OH-02	20,88



OB-01

FORAGE • PERÇAGE

1	MACHINE À FORER			
	Foreuse portative électrique	●	OE-03	42



OA-01

OUTILLAGE ÉLECTRO-PORTATIF

1				
	Perceuse 13 mm ou visseuse	●	RH-02	9
	Perforateur 6 à 8 kg	●	RA-01	32,40
	Perforateur 10 à 11 kg	●	RA-11	42
	Mèche carbure	●	AC.MECHEPERFO	9
	Trépan en vente			
	Marteau électrique 8 kg	●	RA-01	32,40
	Marteau électrique 12 kg	●	RA-11	42
	Brise béton électrique 28 kg	●	RA-13	49,20
	Meuleuse	●	RH-03	17,88
	Visseuse électrique	●	RH-01	9
	Boulonneuse électrique	●	RF-01	26,40



RA-01

RENSEIGNEMENTS
NOUVEAUTE
2019
MATÉRIELS
SUR
BATTERIE
DANS VOTRE AGENCE AEB



RA-01



RA-13

OUTILLAGE THERMIQUE

1				
	Brise-béton autonome - 25 kg y compris pic, burin et chariot de transport	●	RP-01	80,4



RH-03

ISOLATION

1				
	Cardeuse souffleuse	●	XA-01	156

INSPECTION • INTERVENTION SUR CANALISATION

1	CAMÉRA			
	Caméra thermique	●	PA-51	213,60
	Caméra d'inspection	●	PA-52	390
	Aiguille fibre de verre avec dévidoir	●	QC-01	36
	Déboucheur de canalisation		Voir rubrique «Nettoyeurs haute-pression»	
	Gel tube - Congélation électrique (compris pâte conductrice)	●	RO-01 R. T62291	63



CAMÉRA
THERMIQUE

Pratique pour
les diagnostics
thermographiques
et repérer les
pertes calorifiques
de votre bâtiment.



NETTOYAGE

NETTOYEURS HAUTE-PRESSION
ASPIRATEUR INDUSTRIEL AIR/EAU

18 sites à votre écoute ... notre satisfaction, c'est celle du client !

NETTOYAGE

TARIFS TTC

 NETTOYEURS HAUTE PRESSION	 Réf. produit	Jour
100 à 150 bars - 220 V mono eau froide	● HE-01	44,40
160 à 220 bars - Moteur essence eau froide	● HE-02	79,20
200 bars - Eau froide sur remorque	● HE-05	194,40
160 bars - Tri eau chaude	● HE-11	105,60
Kit de sablage	● AC.KITSAB	20,88
Déboucheur de canalisation	● KEW-DEBOUCHEUR	GRATUIT

AVEC LOCATION
DU NETTOYEUR



 ASPIRATEUR INDUSTRIEL AIR / EAU	 Réf. produit	Jour
Aspirateur industriel air/eau	● HB-01	36





TRANSPORT
MANUTENTION

TRANSPORT ET MANUTENTION

- CHARIOTS TÉLESCOPIQUES
- TRANSPALETTES • TRANSGERBEURS • LÈVE-CHARGES
- CONVOYEUR À BANDE
- LÈVE-PANNEAU
- REMORQUES
- REMORQUES PORTE-ENGINS
- VÉHICULES UTILITAIRES

18 sites à votre écoute ... notre satisfaction, c'est celle du client !

TRANSPORT ET MANUTENTION

CHARIOTS TÉLESCOPIQUES

TARIFS TTC

		Réf. produit	Jour
3T2 4RM - Téléscofique 6 m	●	EB-01	147,60
3T6 4RM - Téléscofique 7 m	●	EB-02	228
3T8 4RM - Téléscofique 13 m	●	EB-05	357,60



ACCESSOIRES

Fourche à fumier



AC.FOURCHEFUMIER

14,88

TRANSPALETTES • TRANSGERBEURS • LÈVE-CHARGES



LÈVE-CHARGES

Élévateur à commande manuelle
Hauteur levage 5,64 m - Charge 295 kg



Réf. produit

Jour



EF-03

92,40

Élévateur à commande manuelle
Hauteur levage 7,32 m - Charge 295 kg



EF-04

110,40



TRANSPALETTE • TRANSGERBEUR

2T transpalette manuel



EF-01

19,44

CONVOYEUR À BANDE



Miniveyor 220 V
Élément de base 3 m x 0,40 m
Élément suivant 3 m x 0,40 m



Réf. produit

Jour



QB-41

80,40



QB-41

42,00

LÈVE-PANNEAU



Lève-panneau



Réf. produit

Jour



PC-01

20,88

EB-02



PC-01

REMORQUES

TARIFS TTC

		Réf. produit	Week-end
		CB-25	127,20
Plateau coulissant ridelles rampes 4000 x 2000 - 2 essieux		CB-51	138
Benne basculante 3000 x 1500 - 2 essieux		CB-51	138
Plateau basculant - grillagé filet à feuille 3600 x 1740 - 1 essieu		CB-22	80,40
Utilitaire basculante - 2500 x 1250 - bâche haute		CB-23	57,60
Utilitaire basculante 2000 x 1250		CB-24	57,60
Carrossée déménagement 3420 x 1870 - 12m ³ - 2 essieux		CB-31	138
Van 2 chevaux - 2 sorties avant		CB-41	132
Porte-moto		CC-11	54
Porte-voiture - 2 essieux		CC-01	133,20

REMORQUES PORTE-ENGINS

		Réf. produit	Jour
1 essieu - 1T5		CB-01	16,44
2 essieux - 1T5 à 3T5		CB-11	20,88



CB-41



CB-23



CB-11

TRANSPORT
MANUTENTION

VÉHICULES UTILITAIRES

TARIFS TTC

 CAMION PORTE-VOITURE		Réf. produit	Jour
Camion porte-voiture ⁽¹⁾		YE-01	159,60
 FOURGONS		Réf. produit	Jour
Fourgon 1,5 m ³ ⁽²⁾		YB-01	42
Fourgons 10 et 12 m ³ ⁽⁴⁾		YA-11	118,80
Fourgon de déménagement 20 m ³ ⁽⁴⁾		YA-12	138
 CAMIONS		Réf. produit	Jour
Camion benne 3T5 ⁽³⁾		YA-01	134,40
Camion Tribenne 3T5 ⁽³⁾		YA-04	151,20
CAMIONS FRIGORIFIQUES		Réf. produit	Mini-forfait 2 jours
Camion frigorifique 4 m ³ ⁽⁴⁾		YD-01	240
Camion frigorifique 8 m ³ ⁽⁴⁾		YD-02	240
 MINI-BUS		Réf. produit	Jour
Mini-bus 9 places ⁽⁴⁾		YF-01	120
VOITURE SANS PERMIS		Réf. produit	Semaine
* Voiture sans permis - 2 places ⁽⁵⁾		YB-02	312

⁽¹⁾ Forfait 100 km / jour - Km supplémentaire : 0,32 € TTC

⁽²⁾ Forfait 50 km / jour - Km supplémentaire : 0,26 € TTC

⁽³⁾ Forfait 50 km / jour - Km supplémentaire : 0,32 € TTC

⁽⁴⁾ Forfait 100 km / jour - Km supplémentaire : 0,26 € TTC

⁽⁵⁾ Forfait 100 km / jour - Km supplémentaire : 0,29 € TTC

* Voir conditions en agence



YA-01



YE-01



YF-01



YA-11



YD-02



YA-12



YB-02



GROS OEUVRE
TERRASSEMENT

GROS OEUVRE ET TERRASSEMENT

- SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT DE CHANTIER
- POMPAGE
- MINI-PELLES
- DUMPERS
- CHARGEURS
- CHARGEURS COMPACTS
- OUTILLAGE DIVERS
- COMPACTAGE
- RÉPANDAGE • GRAVILLONNAGE
- GROUPES ÉLECTROGÈNES
- ÉCLAIRAGE
- CITERNE
- GROUPE AUTONOME OU HYDRAULIQUE
- MAÇONNERIE
- PROJETEURS TRANSPORTEURS
- MESURES

18 sites à votre écoute ... notre satisfaction, c'est celle du client !

GROS OEUVRE ET TERRASSEMENT

SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT DE CHANTIER

TARIFS TTC

CONTAINERS*			Réf. produit	Mois
6 x 2,50 m		●	AD-01	207,60



Pour les containers, aucune assurance AEB ne couvre les dommages et les vols.

* Voir également préavis de restitution 10 jours (page 26).

Les containers devront être facilement accessibles lors de la récupération.

CLÔTURE MOBILE AVEC 1 PLOT BÉTON			Réf. produit	
Éléments de 3,50 m x 2 m		●	OUT0000000002721	26,40
Plot (compris avec la clôture mobile)			OUT0000000002738	

 FEUX DE CHANTIER		Réf. produit	Jour
Feux de chantier (jeu de 2) (possibilité 3 à 4 passages)	●	TA-01	51,60
Batteries supplémentaires (les 2)	●	AC.BATTERIE	10,44

POMPAGE

 MOTOPOMPES EAUX CHARGÉES		Réf. produit	Jour
7-9 m ³ /h essence	●	DE-01	20,16
60 m ³ /h essence avec 5 m aspiration 10 m refoulement	●	DA-01	40,80
60 m ³ /h essence avec 6 m de câble, 12 m de refoulement - entraînement par câble	●	DA-41	86,40
170 m ³ /h diesel (démarrage électrique)	●	DA-11	78
24 m ³ /h membrane	●	DA-31	56,40

 POMPE VIDE-CAVE		Réf. produit	Jour
8 m ³ /h électrique mono 220 V	●	DC-11	19,44



DA-01



DA-41



AD-01*



TA-01



DA-31



OUT0000000002721
OUT0000000002738

POMPES IMMERGÉES 		Réf. produit	Mini-forfait 3 jours
30-40 m ³ /h avec coffret 20 m câble et 10 m tuyau	●	DB-01	110,40
65 m ³ /h	●	DB-02	138

MINI-PELLES

		Réf. produit	Jour
Mini-pelle 0T8 largeur 700 mm*	●	GF-50	159,60
Mini-pelle 1T6*	●	GF-01	213,60
 Mini-pelle 1T7 hybride	●	GF-60	403,20
Mini-pelle 2T5*	●	GF-02	228
Mini-pelle 3T*	●	GF-03	252
Mini-pelle 5T*	●	GF-04	318

*** Forfait 1 jour sur promotion en cours**

ACCESSOIRES

 Marteau hydraulique 60 kg + pointerolle (ou bêche)	●	GF-51	112,80
 Marteau hydraulique 100 kg + pointerolle (ou bêche)	●	GF-11	112,80
 Marteau hydraulique 200 kg + pointerolle (ou bêche)	●	GF-12	124,80
 Pointerolle	●	AC.AIG/BRH	28,80
 Bêche	●	AC.BEC/BRH	28,80
Tarière hydraulique de 100 à 300 mm	●	GF-21	96
Enfonce pieu (pelle 1T5 à 3T5)	●	GF-23	105,60
Rogneuse de souches (pour pelle 2T5)	●	GF-37	130,80
Fendeuse de souches à vis (pour pelle 5T à 8T)	●	GF-43	130,80

« Les accessoires de mini-pelles se louent uniquement avec nos matériels »

DUMPERS

 BROUETTE À MOTEUR		Réf. produit	Jour
Brouette à moteur 150 L	●	GA-01	45,60

DUMPERS

Dumper gyrabenne 700 à 800 L	●	GA-13	74,40
------------------------------	---	-------	--------------

TRANSPORTEURS

Transporteur à chenilles diesel ou essence 800 kg - tri benne	●	GA-21	87,60
---	---	-------	--------------

CHARGEURS

Chargeur 750 L	●	GB-03	220,80
----------------	---	--------------	---------------

CHARGEURS COMPACTS

Chargeur compact à pneus - 20 CV	●	GC-01	177,60
Chargeur compact à pneus - 40 CV	●	GC-02	220,80
 Fourche à fumier	●	AC.FOURCHEFUMIER	14,88



GF-01



GB-03



GC-02



GF-43



GF-11

OUTILLAGE DIVERS

TARIFS TTC

		Réf. produit	Forfait mois
Étais - 1,70 m x 3 m (<i>mini facturation</i>) 	●	GHE-0000000001434	4,56

		Réf. produit	Forfait 1 à 10 j
Plaques de protection des sols (<i>lot de 12</i>) 	●	WA-02	158,40

		Réf. produit	Jour
Pince à bordure	●	OUT-0000000000352	12
Pistolet de scellement	●	WA-01	20,88
Plaque de passage 2,00 m x 1,00 m (<i>avec garde corps</i>)	●	OUTPLA	12
Serre-joints (<i>les 5</i>) 	●	OUT-3295070657309	4,56
Tirfort - 1600 kg	●	QA-01	16,44
Goulotte à gravats - Éléments de 1 m	●	OUT-0000000002806	4,56
Entonnoir de départ avec support	●	OUT-0000000002790	5,76
Moule appui de fenêtre de 2 m 	●	OUT-0000000000383	3,12
Tyrolienne	●	OUT-3375554021014	10,44

TREUIL ÉLECTRIQUE

Treuil 200 kg mono télécommandé	●	QB-01	32,40
Monte matériaux 150 kg à 11 m	●	QB-11	82,80

COMPACTAGE

		Réf. produit	Jour
Pilonneuse 60 kg essence - PN3	●	IA-01	36

		Réf. produit	Jour
60-80 kg - 36 à 45 cm - 1 sens de marche PQ2 90Hz	●	IB-01	39,60
120-160 kg diesel 48 cm - 1 sens de marche PQ1 90Hz	●	IB-02	42



PLAQUES VIBRANTES

Aucune vibration n'est transmise à l'opérateur

ROULEAUX COMPACTEURS

 Duplex L60/65 PV2 58Hz	●	IC-01	56,40
Auto L80 - L90 PV2 60/40Hz	●	ID-02	135,60
Auto 1T5 - L100 (<i>enrobés</i>) PV2 60/40Hz	●	ID-03	170,40
Auto 2,5 à 3T - L100 PV3 60/70Hz	●	ID-03	170,40
Auto 2,5 à 3T- L120 PV3 60/70Hz	●	ID-04	195,60

RÉPANDAGE • GRAVILLONNAGE

 Répandeuse tractée à émulsion (<i>2000 L</i>)	●	 CD-01	258
 Dumper gravillonneur	●	GA-10	87,60

GROUPES ÉLECTROGÈNES

TARIFS TTC

		Réf. produit	Jour	Semaine
 4 kVA Mono	●	JA-01	39,60	
 6 kVA Mono ou Tri	●	JA-02	45,60	
 10 kVA 220/380 V	●	JA-03	61,20	
 15 kVA 380 V - 10 kVA en 220 V sur remorque 	●	JB-01	62,40	
 15/20 kVA	●	JB-20	51,60	
25/30 kVA	●	JB-02		284,40
50/60 kVA	●	JB-03		410,40

(coeff. de majoration pour une utilisation de plus de 8h au prorata des heures jusqu'à un coeff. de 2 maxi.)



IA-01



ID-02



GA-10



IB-01



JB-01

ÉCLAIRAGE

TARIFS TTC

			Réf. produit	Forfait semaine
Mât d'éclairage sur remorque 4 ou 6 x 1500 W	●	●	JB-11	430,80
			Réf. produit	Jour
 Ballon éclairant de chantier SIROCCO 2000 W	●	●	JA-10	112,80
 Kit d'éclairage 640 W complet en coffre	●	●	JA-11	112,80

PROJECTEURS

		Réf. produit	Forfait 3 jours
1500 W	●	OUT4011160441509	26,40

CITERNE

		Réf. produit	Jour
Citerne à fuel 500 L sur remorque	●	CA-12	44,40

GRUPE AUTONOME OU HYDRAULIQUE

		Réf. produit	Jour
Avec marteau	●	KA-01	63,60
Marteau complémentaire	●	KA-02	13,44

MAÇONNERIE

		Réf. produit	Jour
BÉTONNIÈRES			
350 L moteur essence	●	BA-01	34,80
180 L électrique	●	BA-10	17,88

VIBRATION ET LISSAGE

Jointoyeuse	●	BC-04	54
Truelle mécanique + pales diamètre 90	●	BG-01	99,60
Jeu supplémentaire de pales 90	●	AC.PALE90	32,40
Truelle mécanique + pales diamètre 120	●	BG-02	110,40
Jeu supplémentaire de pales 120	●	AC.PALE120	32,40
Vibreux essence ou électrique mono	●	BD-01	56,40
Convertisseur 20/29 - 50/69	●	BD-12	73,20
Aiguille électrique H.F 50/59	●	BD-11	28,80
Règle autonome thermique 2 m	●	BE-01	93,60
Règle autonome thermique 3,75 à 6,25 m	●	BE-02	128,40



BG-01

PROJCTEURS-TRANSPORTEURS

		Réf. produit	Jour
Projecteur hydraulique PH9	●	BC-01	274,80
Malaxeur transporteur avec skip - TM 2500 / TM4000	●	BC-02	360



BC-01

Toute machine rendue non nettoyée fera l'objet d'une facturation au temps passé soit 360 € TTC

Pour la première location, journée forfaitaire de mise en route : 409,20 € TTC (obligatoire pour un nouvel utilisateur)

MESURES

		Réf. produit	Jour
NIVEAU LASER			
Laser pour nivellement (rotatif)	●	PA-11	36
 NIVEAU DE CHANTIER			
Niveau de chantier avec trépied et mire	●	PA-01	37,20
 DÉTECTEUR DE MÉTAUX			
Détecteur de métaux	●	PB-10	45,60



PA-11



PA-01

Préférez une nacelle électrique pour les travaux en intérieur et les thermiques pour l'extérieur. Les bi-énergies vous apportent les avantages des 2 types de moteur.

Sols accidentés
= type 4 roues motrices
Sols plats = type industriel



TRAVAIL EN HAUTEUR

NACELLES

TARIFS TTC

NACELLES SUR PLATEAU - VL		Permis B	Réf. produit	Jour
Télescopique - Haut 13 m - 2 personnes	●	FA-11	302,40	
Télescopique - Haut 16 m - 2 personnes	●	FA-12	325,20	
Télescopique - Haut 20 m - 2 personnes 50 km compris/jour - Au-delà : 0,49 € TTC du km	●	FA-14	357,60	

Opérateur : 63,60 € TTC de l'heure

NACELLE TRACTABLE		Permis BE	Réf. produit	Jour
Télescopique - Haut 12 m - Autonome	●	FD-01	186	

NACELLES INDUSTRIELLES À MAT		Réf. produit	Jour
Élévatrice électrique - Hauteur de travail 4,90 m	●	FE-01	61,20
Propulsion manuelle - Hauteur de travail 9,70 m	●	FE-05	54
Type Toucan 800 et Toucan 10/10	●	FE-02	228

NACELLES AUTOMOTRICES À BRAS		Réf. produit	Jour
12 m articulée diesel	●	FB-10	243,60
14/16 m articulée diesel	●	FB-11	325,20
20/22,5 m articulée ou télescopique diesel	●	FB-12	399,60

Opérateur : 63,60 € TTC de l'heure

PLATEFORME ÉLÉVATRICE AUTOMOTRICE		Réf. produit	Jour
Hauteur 9,50 m - Capacité 450 kg - Électrique	●	FC-02	186

Pour tout autres types de nacelles, n'hésitez pas à nous consulter.

ÉCHAFAUDAGES

TARIFS TTC

	Réf. produit	Jour	Forfait 1 à 3 jours
Échafaudage alu. de peintre - Haut de travail 4,90 m	SA -01		52,80
Échafaudage roulant - (Possibilité jusqu'à 20 m) Base de départ : Haut. de travail 6 m - 2 planchers	SA -02		85,20
Plancher supplémentaire	ECHN9039		8,88
Plate-forme aluminium - Spécial escalier	SA-07	55,20	
Échafaudage alu - Spécial escalier hélicoïdal	SA-08	82,80	
Échafaudage spécial "taille haies" Haut de travail 3,20 m	SA -05		54

ÉCHELLE

ÉCHELLE		Réf. produit	Jour
2 ou 3 plans de 7 à 13 m	●	OUTECHELLE	14,88



FA-12



FD-01



FE-02



SA-02



SA-05



AEB VENTILATION CHAUFFAGE

TARIFS TTC

GÉNÉRATEURS AIR CHAUD		Réf. produit	TARIFS TTC	
			Jour	
Échangeur 65 000 Kcal/h	●	MA-02	40,80	
Parasol chauffant - Tarif sans recharge de gaz	●	MA-04	48	
Électrique 9 Kw - 700 / 900 m ³ /h (radiant) - 400V	●	MA-05	12,36	
Électrique 3 Kw - 250 m ³ /h (soufflant) - 230V	●	MA-06	8,64	
Électrique 12 Kw - 600 m ³ /h (soufflant) - 400V	●	MA-07	33,60	
Électrique 18 Kw - 1500 m ³ /h (soufflant) - 400V	●	MA-08	49,20	

DÉSHUMIDIFICATEUR			
75 L /24h - 600 m ³ /h - 230 V - 0,91 kw	●	MA-21	45,60

EXTRACTEUR D'AIR			
Extracteur d'air - 1250 m ³ / h	●	MA-31	19,44

VENTILATEUR - EXTRACTEUR MOBILE			
Ventilateur extracteur Débit air en libre - 9700 m ³ /h Débit air à 100 PA - CE 5000 m ³ /h	●	MA-32	31,20

CLIMATISATEUR MOBILE			
Climatiseur mobile 2500W - 220V Minimum location 1 mois	●	MB-03	NC

VENTILATION
CHAUFFAGE



DÉSHUMIDIFICATEUR

Pratique pour assécher l'atmosphère d'une pièce, diminuer le temps de séchage lors de travaux de maçonnerie et de plâtrage, assainir des murs...



MA-21

MA-04



MA-06 à 08



MA-02



MB-03

HABITATS MODULAIRES

MODULES

TARIFS TTC

	Réf. produit	Mois
BUNGALOWS 5 x 2,30 m avec équipement électrique et chauffage, équipé	● AC-01	236,40
BUNGALOWS SANITAIRES 1 WC + lavabo + chauffage	● AC-71	174
CABINES SANITAIRES AUTONOMES WC cabine simple <i>(un rouleau de papier toilette et une dose comprise)</i>	● AC-72	159,60
WC cabine pour personnes handicapées <i>(un rouleau de papier toilette et une dose comprise)</i> Récupération vide et propre (pour wc autonome)	● AC-76	398,40

Les modules devront être facilement accessibles lors de la récupération.



Pour l'ensemble des habitats modulaires, aucune assurance AEB ne couvre les dommages et les vols.

Les branchements électriques ou VRD sont à la charge du client.

Préavis de restitution 10 jours :

Toutes les dégradations seront à la charge du locataire. Le préavis de restitution est au moins de 10 jours. Le minimum de facturation est un mois. Les matériels de cantonnement sont non-interruptibles pour les congés ou autre raison indépendante de la volonté d'AEB.



RÉCEPTION • MANIFESTATION	🚚	Réf. produit	TARIFS TTC
			Week-end
Table 220 x 70 cm	●	FPCTABLE2270	10,56
Banc 220 x 25 cm	●	FPCBANC2225	5,88
Table + 2 bancs	●	FPCCITIBOIS2270	21,72
Table traiteur mange-debout	●	FPCMANGE DEBOUT	26,40



RÉCEPTION
MANIFESTATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION À PARTICULIER - 2019 -

Article 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales régissent les relations entre le locataire et le loueur. Toute commande implique du Locataire l'acceptation sans réserve des présentes. Il ne pourra y être dérogé que par des conditions particulières signées par les deux parties. Le contrat de location et le cas échéant le bon de livraison sont signés par les deux parties lors de la mise à disposition.

A défaut, tout commencement d'exécution du contrat vaut acceptation des présentes conditions.

Article 2 - Conditions requises pour louer

Pour chaque location un contrat est rempli en bonne et due forme et signé par le locataire préalablement à la prise en charge du matériel par le locataire.

Le locataire devra être âgé d'au moins 18 ans. Si le matériel loué est un véhicule terrestre à moteur qui requiert pour sa conduite le permis de conduire, le locataire devra être titulaire dudit permis depuis plus d'un an.

Le loueur se réserve la possibilité de demander au client de lui présenter certains documents (*pièce d'identité, permis de conduire, justificatif de domicile, etc.*) dont une copie pourra être conservée.

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie est demandé au locataire pendant la durée de la location. Il est encaissé et restitué au terme de cette dernière, dès lors que la facture inhérente à la location proprement dite est intégralement réglée et qu'un délai de dix jours s'est écoulé en cas de paiement par chèque.

Si le matériel est endommagé par le Locataire et nécessite des réparations ou s'il n'est pas rendu dans le temps imparti de la location, le coût correspondant sera facturé et déduit du montant restitué.

Cette faculté n'exclut pas celle de réclamer au locataire les sommes dues qui excéderaient le montant du dépôt de garantie.

Article 3 - Définition du matériel loué

Le matériel objet de la location est défini de façon précise, ou identifié dans les conditions particulières de location (*offre, bon de commande, bon de livraison, etc.*).

Article 4 - Durée de la location

La durée de la location est fixée par les conditions particulières de location. La location débute au jour où le Loueur met à la disposition du locataire le matériel dans le magasin ou, le cas échéant, au jour de sa livraison sur site.

Elle prend fin au jour de la restitution du matériel telle que définie à l'article 12 des présentes conditions générales. La location peut se renouveler, après accord écrit des parties.

Article 5 - Mise à disposition et livraison

Le matériel est mis à la disposition du locataire en bon état de marche et d'entretien et conforme à la réglementation qui lui est applicable, avec les accessoires nécessaires.

Lors de la mise à disposition du matériel, un bon de livraison ou un procès-verbal de réception est signé par le locataire. A défaut de signature d'un tel bon ou procès-verbal de réception, le matériel est réputé livré en bon état de marche.

Le loueur explicite le fonctionnement du matériel au locataire et effectue la mise en main, ce que le locataire reconnaît.

La prise en charge par le locataire du matériel transfère la garde juridique de ce dernier au sens des articles 1240 à 1242 du code civil. Sauf en cas de livraison par le loueur, le transport du matériel s'effectue sous la responsabilité du locataire.

Pour les matériels nécessitant le port d'équipements de protection individuelle, le loueur proposera au locataire lesdits équipements à la vente pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

De même le loueur proposera à la vente au locataire les consommables nécessaires au fonctionnement du matériel.

Article 6 - Conditions d'utilisation du matériel

Le locataire déclare connaître la destination, les caractéristiques et conditions d'utilisation du matériel et que celles-ci correspondent à ses besoins.

Il s'engage à l'utiliser « *raisonnablement* » et à respecter la réglementation.

Le locataire s'engage également à maintenir le matériel en bon état de marche et de conformité, dans le respect des indications et prescriptions communiquées par le loueur, à l'entretenir conformément aux instructions du loueur et/ou du constructeur et le cas échéant à lui faire passer les contrôles périodiques qui lui sont applicables.

Le locataire s'engage à utiliser lui-même le matériel. Il s'interdit de céder, de prêter ou de sous-louer le matériel sans l'accord préalable et écrit du Loueur.

Toute utilisation différente de celle exprimée préalablement à la location par le locataire donne au loueur le droit de modifier ou de résilier le contrat de location. Sauf accord préalable et écrit du loueur, le locataire s'interdit d'utiliser le matériel en dehors du lieu d'utilisation déclaré par lui.

Il est responsable de la vérification de la nature du sol et du sous-sol du lieu d'utilisation du matériel. Le locataire s'engage à respecter la réglementation applicable à l'environnement dans lequel il fera fonctionner ledit matériel.

Concernant les matériels équipés de systèmes de fermeture, antivol ou alarme, le locataire s'engage, dès lors qu'il ne les utilise pas, à les fermer à clé ou à enclencher les systèmes d'alarme ou d'antivol. Il s'engage également à ne pas laisser les papiers et les clés à l'intérieur. Le non-respect de ces dispositions entraîne la déchéance de toute garantie et assurance. Le locataire s'interdit toute intervention sur le matériel autre que celles liées à son entretien.

Article 7 - Entretien du matériel

Le locataire procède à l'entretien courant du matériel conformément aux préconisations du loueur et/ou du constructeur : vérification et appoint des niveaux d'huile, d'eau et autres fluides, du carburant, recharge des batteries, vérification de la pression des pneus, etc. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel loué.

Article 8 - Réparation du matériel

En cas de panne, de dysfonctionnement ou de dégradation du matériel, le locataire s'engage à l'arrêter immédiatement et à prévenir sans délai le loueur, sous peine de déchéance de toute garantie et assurance. Toute réparation ne pourra être effectuée que par le loueur ou par une personne expressément désignée par lui.

Le contrat est suspendu pendant la durée de la réparation en ce qui concerne le coût de location, mais reste en vigueur pour toutes les autres obligations.

Toutefois, le locataire a la faculté de résilier le contrat dès lors que le matériel est restitué au loueur.

Article 9 - Responsabilités - Assurances

Le locataire assume la garde matérielle et juridique du matériel et est responsable des dommages causés par et au matériel loué.

Le locataire et le loueur doivent être couverts, chacun pour sa responsabilité, par une assurance « *Responsabilité Civile* » pour les dommages causés aux tiers par le matériel loué.

9.1 - A l'égard des tiers (Responsabilité civile)

9.1-1 - Responsabilité Civile Obligatoire :

Lorsque le matériel loué est un **véhicule terrestre à moteur (VTAM)** au sens de l'article L. 110-1 du Code de la route, le loueur doit obligatoirement avoir souscrit un contrat d'assurance automobile conforme aux articles L. 211-1 et suivants du Code des assurances.

Ce contrat couvre les dommages causés aux tiers par le matériel loué dès lors qu'il est impliqué dans un accident de la circulation.

Le loueur doit remettre à la 1^{ère} demande du Locataire, une photocopie de son attestation d'assurance en vigueur.

Obligations du Locataire

Le locataire s'engage à déclarer au loueur, dans les 48 heures, par lettre recommandée avec accusé de réception, tout accident causé par le véhicule ou dans lequel le véhicule est impliqué, afin que le loueur puisse effectuer auprès de son assureur, sa déclaration de sinistre dans les cinq jours. Le locataire reste responsable des conséquences d'un retard ou d'une absence de déclaration.

9.1-2 - Responsabilité Civile Outil

Les dommages occasionnés par le matériel loué alors qu'il est utilisé dans sa fonction outil, **restent à la charge exclusif du Locataire. Il est conseillé au locataire avant toute location de demander à son assureur s'il est couvert pour ce type de risque.**

1) Pour les dommages qu'il pourrait occasionner à des tiers (*Dommages matériels, Corporels et/ou immatériels*)

2) Pour les dommages qu'il se cause à lui-même.
Si ce n'est pas le cas, il est fortement recommandé au locataire de souscrire une assurance spécifique.

9.1-2 - Responsabilité Outil

L'assurance responsabilité automobile souscrite par le loueur ne dispense pas le locataire de souscrire une assurance « *Responsabilité Civile* », afin de garantir notamment les dommages causés aux tiers par les matériels loués, qu'ils soient VTAM ou non, lorsque les dommages sont la conséquence de l'utilisation du matériel en qualité d'outil.

9.2 - À l'égard du matériel

En qualité de gardien du matériel loué, le locataire conserve pendant toute la durée de la location la charge des dommages « *bris de machine, Incendie, vol* » subit par le matériel loué dans la limite d'une responsabilité financière maximale.

En cas de non-respect des conditions de location éditées au présent contrat, le locataire est responsable de l'intégralité des dommages « *bris de machine, Incendie, vol* » subis par le matériel Loué qui lui sont imputables et ce dans la limite de la valeur d'usage du matériel augmentée des frais et coût liés à son immobilisation.

9.3 - Sinistre

En cas de survenance de tout sinistre (*accident, incendie, vol du matériel, dégradation, etc.*), le locataire a l'obligation de saisir les autorités compétentes et de faire une déclaration écrite au loueur dans les 48 heures en précisant la date, le lieu, les circonstances, les causes et conséquences présumées de l'incident. Le cas échéant, le locataire devra également mentionner le nom, l'adresse et la qualification de l'utilisateur du matériel, des victimes et des témoins, et lui communiquer tout constat amiable, déclaration et/ou document établi par les autorités éventuellement saisies.

Le locataire reste seul responsable des infractions commises par lui ou ses préposés à l'occasion du contrat de location et en supporte les conséquences pénales, civiles et fiscales. Il remboursera au Loueur tous frais que celui-ci aurait été amené à payer en son lieu et place sur demande justifiée.

En cas d'implication de véhicules terrestres à moteur, que le sinistre soit matériel et/ou corporel, le locataire s'engage à :

- rédiger un constat amiable dûment signé par les conducteurs,
- faire une déclaration auprès des autorités compétentes de police ou de gendarmerie,
- transmettre dans les 24 heures au loueur tous les documents originaux ayant trait au sinistre.

9.4 - Garantie dommage des véhicules

(*camions bennes, camions, nacelles, fourgons, autres...*) obligatoire pour toute location ;

Étendue :

- dommages matériels au véhicule
- vol du véhicule fermé à clé.

Quote-part à la charge du locataire : Pour tout accident de la circulation en torts ou en torts partagés, ou sans tiers identifiés, la quote-part est de :

900 € pour les véhicules au PTAC inférieur ou égal à 3.5 tonnes, 1800 € pour les véhicules au PTAC supérieur à 3.5 tonnes

Article 10 - Prix de la location

Indépendamment de la durée de location, le prix de location est fixé par unité de temps pour chaque location (*jour, semaine, mois*) selon le tarif en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Les conditions particulières de location précisent l'unité de temps retenue.

A défaut de précision, l'unité de temps retenue est le jour calendaire, soit 24h non fractionnable depuis l'heure de mise à disposition.

Toute unité de temps commencée est due. L'intégralité de la durée de mise à disposition du matériel est facturée au locataire.

Article 11 - Règlements

Toute facture est payable sans délai sauf dispositions particulières convenues entre les parties. Les moyens de paiement acceptés sont, outre les espèces pour des montants respectant les seuils en vigueur, la carte bancaire, le chèque ou le virement.

Le non-paiement d'une facture à l'échéance prévue entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard sur le montant restant dû, calculées sur la base d'1,5% par mois de retard et ce à compter de la date d'échéance.

Article 12 - Restitution du matériel

Le premier jour suivant (*le jour de*) l'expiration du contrat initial ou de ses avenants, le locataire s'engage à restituer au loueur le matériel en bon état d'entretien, propre, avec le même niveau de carburant qu'à la mise à disposition, avec ses accessoires, la documentation technique et le certificat de conformité. A défaut, les prestations de remise en état, de nettoyage, de remplacement de la documentation technique et de fourniture de carburant seront facturées au locataire lors de la restitution.

Tout retard dans la restitution donnera lieu au versement d'une indemnité au moins égale au loyer précédemment fixé ou pouvant être déterminée dans les conditions particulières de location.

Lors de la restitution, un bon de retour précisant la date de restitution et l'état apparent du matériel est établi contradictoirement entre le loueur et le locataire. En l'absence du locataire, seules les constatations portées par le loueur sur ce bon feront foi.

Le loueur se réserve un délai de 5 jours ouvrables après la restitution pour signifier au Locataire les éventuelles dégradations du matériel non signalées par le locataire lors de la restitution.

Article 13 - Clause résolutoire

En cas d'inexécution par le locataire d'une obligation à sa charge, le Loueur pourra résilier de plein droit le contrat de location, par lettre recommandée avec accusé de réception, 8 jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Dans ce cas, le locataire devra, immédiatement et à ses frais, restituer le matériel au loueur.

Il reste devoir l'intégralité des loyers à échoir jusqu'au terme du contrat.

Le locataire, qui n'a plus le droit de se servir du matériel, en reste responsable jusqu'à sa restitution et en devient dépositaire au sens de l'article 1915 du Code Civil.

Article 14 - Assurance bris de machine

14-1 - Bris de machine

Cette assurance couvre les dommages au matériel loué, dans le cadre d'une utilisation normale :

A titre d'exemple, se trouvent garantis :

- bris ou destructions accidentels, soudains et imprévisibles
- accidents dûs à une chute ou pénétrations de corps étrangers
- dommages externes à l'engin, y compris le renversement et les dommages résultants du chargement ou déchargement
- dommages électriques, courts-circuits, surtension
- incendie, foudre, explosions
- étendue géographique : France métropolitaine

Exclusions :

- Les frais de réparation dûs à l'utilisation du matériel dans les conditions anormales d'exploitation ou à d'autres fins que celles prévues par les constructeurs. (*surcharge, mauvais montage, vitesse excessive, etc...*)
- Les crevaisons pneumatiques
- Vol de batteries
- Vitres, et pare brise, feux
- Le vol des parties démontables
- Les oxydations, corrosions chimiques, peinture et matériaux
- Les dommages aux baraques de chantier, abris divers
- Le vandalisme

Ces garanties sont accordées avec les franchises suivantes :

Bris de machine et incendie : 2500 €

Les franchises sont actualisées au 1^{er} de chaque année. Le montant de la franchise est dû pour chaque matériel.

14-2 - Vol ou tentative de vol

En ce qui concerne le vol, cette garantie ne peut-être accordée qu'à la condition que le locataire prenne les précautions d'usage de protection ou de garde, lorsque le lieu d'utilisation présente des risques.

Cela entend que le matériel laissé sur la voie publique sans surveillance et sans aucune sécurité telles que chaînes,

antivols, cadenas, sabots de Denver, absence de timon ou tout autre moyen de protection et de gardiennage, ne sera pas couvert par le contrat bris de machines vol, les obligations du locataire vis-à-vis du bailleur n'étant pas remplies.

Les garanties sont accordées avec les franchises suivantes :

Vol

**1800 € pour une valeur de matériel inférieure à 4244 €
4000 € pour une valeur de matériel supérieure ou égale à 4244 €**

Les franchises sont actualisées au 1^{er} de chaque année.

Le montant de la franchise est dû pour chaque matériel.

14-3 - Recours

Le loueur se réserve le droit d'exercer un droit de recours contre le locataire ou son représentant dans le cas d'une utilisation non conforme du matériel et ce, même si le locataire a contracté la couverture bris de machine.

Article 15 - Protection pour le traitement des données personnelles

15-1 - La société AEB est conforme avec les dispositions françaises et européennes, visant à protéger les personnes physiques au regard du traitement des données à caractère personnel. Elle est responsable du traitement des données à caractère personnel qui est réalisé. Ce traitement des données à caractère personnel sera effectué de manière sécurisée et confidentielle, dans le cadre de l'exécution de leurs obligations. Tous préposés ou sous-traitants de la société AEB s'engagent ainsi à respecter la confidentialité de ces données et d'en effectuer un traitement sécurisé, dans le seul cadre de son activité salariale.

15-2 - Le traitement dont fera l'objet les données personnelles sera réalisé uniquement dans le cadre de leur finalité. Ces données seront récoltées dans le cadre de l'exécution de ses obligations, mais également pour sa gestion administrative et la gestion de ses actions commerciales.

15-3 - Conformément au règlement « RGPD », le Client concerné par le traitement de ses données personnelles, détient des droits sur les données traitées. Le Client pourra gratuitement exercer ses droits, comprenant notamment son droit d'accès sur les données, le droit de rectification, un droit d'opposition, un droit de suppression, mais également un droit de portabilité des données. Afin d'exercer l'un de ces droits, le Client devra s'adresser au Directeur des Ressources Humaines ou au Responsable informatique, Société AEB, au 11 Route de Blois, 41400 MONTHOU-SUR-CHER.



VENDÔME

ZA de la Bouchardière - 41100 Naveil
Tél : 02 54 80 27 46 - Fax : 02 54 80 27 71
agence.vendome@aeb-branger.fr



BLOIS

118 avenue de Vendôme - 41000 Blois
Tél : 02 54 52 24 24 - Fax : 02 54 52 24 20
agence.blois@aeb-branger.fr



ROMORANTIN

Rue de l'étang Barbin - 41200 Romorantin
Tél : 02 54 76 58 58 - Fax : 02 54 76 46 90
agence.romorantin@aeb-branger.fr



MONTHOU-SUR-CHER - Siège social

11 route de Blois - 41400 Monthou-sur-Cher
Tél : 02 54 71 43 33 - Fax : 02 54 71 54 04
contact@aeb-branger.fr



TOURS NORD

ZI les Gaudières
9 et 11 rue de la Plaine - 37390 Mettray
Tél : 02 47 62 16 16 - Fax : 02 47 62 16 15
agence.tournord@aeb-branger.fr



TOURS

PA Thuisseau " Les Ormeaux " -
16 rue Louis et Auguste Lumière
37270 Montlouis-sur-Loire
Tél : 02 47 45 09 09 - Fax : 02 47 45 00 91
agence.tours@aeb-branger.fr



POITIERS

Rue des Landes
Zone de la République III - 86000 Poitiers
Tél : 05 49 55 54 54 - Fax : 05 49 55 54 53
agence.poitiers@aeb-branger.fr



CHATEAUROUX NORD

ZI de la Malterie - 36130 Montierchaume
Tél : 02 54 26 47 47 - Fax : 02 54 26 47 40
agence.chateaurouxnord@aeb-branger.fr



CHATEAUROUX CAP SUD

16 avenue d'Occitanie - 36250 Saint Maur
Tél : 02 54 22 48 40 - Fax : 02 54 07 17 99
agence.chateauroux@aeb-branger.fr



VIERZON

Le Chevre
34 route de Bourges - 18100 Vierzon
Tél : 02 48 75 31 10 - Fax : 02 48 71 77 65
agence.vierzon@aeb-branger.fr



SAINT-AMAND

94 rue de Lignièrès - 18200 Orval
Tél : 02 48 96 90 58 - Fax : 02 48 96 15 43
agence.stamand@aeb-branger.fr



BOURGES

ZI-4 B route de la Charité - RN 151
18390 St Germain du Puy
Tél : 02 48 65 01 02 - Fax : 02 48 70 93 48
agence.bourges@aeb-branger.fr



FLEURY-MÉROGIS

21 rue Condorcet
Z.I Les Radars - 91700 Fleury-Mérogis
Tél : 01 69 49 53 38 - Fax : 01 69 71 86 21
agence.fleurymerogis@aeb-branger.fr



CHARTRES

11/13 rue René Cassin - 28000 Chartres
Tél : 02 37 26 32 32 - Fax : 02 37 26 43 43
agence.chartres@aeb-branger.fr



GIEN

ZI des Montoires
Rue Gustave Eiffel - 45500 Gien
Tél : 02 38 05 12 12 - Fax : 02 38 05 12 10
agence.gien@aeb-branger.fr



AUXY

"Quartier gare" - 45340 Auxy
Tél : 02 38 96 67 67 - Fax : 02 38 96 67 68
agence.auxy@aeb-branger.fr



ORLÉANS SUD

PA "Les montées"
23 rue Jean Moulin - 45100 Orléans
Tél : 02 38 66 99 99 - Fax : 02 38 66 99 90
agence.orleanssud@aeb-branger.fr



ORLÉANS OUEST

ZI d'Ingré - 11/15 rue Bernard Palissy
45140 St Jean de la Ruelle
Tél : 02 38 72 41 41 - Fax : 02 38 72 41 40
agence.orleans@aeb-branger.fr



Le bon outil au bon moment

HORAIRE D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

<http://www.youtube.com/user/aebranger41>

0 820 200 232 Service 0,09 €/min + prix appel